

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et le quatre novembre à treize heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames, DE BOUVER, DUCCA et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE, HAKKENBERG et NICOLAS

Absent excusé : Madame BARTHELEMY

Procuration : Madame BARTHELEMY à Madame DUCCA

Convocation et affichage : 31/10/2022

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

OBJET : BAIL LOCAL PASSAVOUR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la location du petit atelier situé à la ferme du Passavour à Mme JOYANT HAKKENBERG Audrey et Mr HAKKENBER Gérard prend fin le 31 octobre.

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail de cet atelier à Mme JOYANT HAKKENBERG Audrey et Mr HAKKENBERG Gérard, pour un loyer mensuel 50.00 € charges comprises soit 600 € par an, à compter du 01 novembre 2022 et pour une durée de 1 an.

Un contrat de bail précaire sera établi.

Monsieur HAKKENBERG Gérard ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 6 voix POUR** :

- **ACCEPTÉ** de louer à Mme JOYANT HAKKENBERG Audrey et Mr HAKKENBER Gérard le petit atelier situé à la ferme du Passavour, à compter du 01 novembre 2022 en bail précaire pour une durée de 1 an.
- **FIXE** le loyer annuel à 600.00 € charges comprises (facturation annuelle en novembre)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 novembre 2022,

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

